



22 mars 2013 - Hôtel de Région - Toulouse

Forum régional de l'eau « solidarités et coopérations »

Rapport de l'atelier « Gouvernance »

Président : M. Thierry SUAUD, Conseiller Régional, délégué à l'eau

Co-Président : M. Fabrice CHARPENTIER, Président CEMEX – Granulats Sud

Rapporteur partenaire : M. Jean Yves BOGA, Agence de l'Eau Adour-Garonne

Rapporteur ARPE : Mme Christine FOUCRAS

Le Président introduit et conclut les ateliers.

Le Président et le co-Président :

⇒ sont les garants du temps, et assurent la distribution de la parole

Les rapporteurs

⇒ recueillent les questions, les trient et les regroupent afin de les reformuler.

⇒ réalisent la synthèse écrite de l'atelier.

Eléments de contexte :

La transposition en droit français de la directive cadre sur l'eau (DCE) du 23 octobre 2000 et notamment de son article 14 « information et consultation du public », la loi sur l'eau et les *milieux aquatiques* du 30 décembre 2006 et les conclusions des Grenelle de l'environnement et de la mer, ont conduit à réviser la politique de l'eau sur le bassin Adour Garonne pour la période 2010-2015, afin de favoriser entre autres l'information, la consultation et la participation active de toutes les parties prenantes.

Cette décision s'inscrit pleinement dans le cadre de la mise en œuvre de la convention d'Aarhus, ratifiée par la France le 8 juillet 2002, relative à l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement.

Des méthodes de concertation et de consultation du public et des partenaires institutionnels mises en œuvre par l'Agence de l'Eau Adour Garonne ont fait leur preuve dans le cadre de la co-élaboration des SDAGE et des SAGE : mise en place de CLE par exemple, et demandent à être développées. En effet une nouvelle forme de gouvernance s'impose pour déployer des synergies novatrices et complémentaires entre les opérateurs privés et publics, les maîtres d'ouvrages, les donneurs d'ordres et les maîtres d'œuvre, pour favoriser la concertation, développer de nouveaux modèles de partenariat et d'organisation et faire émerger de véritables projets de territoires.

C'est d'ailleurs une des priorités fondamentales du SDAGE Adour Garonne 2010-2015 qui vise à renforcer la dynamique amorcée en matière de gestion territoriale et concertée (SAGE, contrats de rivière) pour promouvoir l'acquisition de données, l'amélioration des connaissances et le partage des savoirs, la formation et l'information vis-à-vis des gestionnaires et des citoyens et la mise en place d'une véritable démocratie de l'eau.

Plusieurs mesures du Programme De Mesures (PDM) visent à améliorer la gouvernance, notamment via, entre autres, l'émergence des maîtres d'ouvrages. En 2011, 240 structures de gestion des cours d'eau étaient présentes sur le bassin et couvraient 71% du linéaire total des cours d'eau.

Intervention 1 : M. Fabrice CHARPENTIER, Président de la CEMEX
Les Commissions locales d'information et de concertation

Intervention 2 : M. Gilles ABRAHAM, Délégué Régional Canaliseurs de France -
La loi du 12 juillet 2010, dite loi Grenelle 2, et son décret d'application du 27/01/2012 impose aux collectivités de réaliser un descriptif détaillé de leurs réseaux d'eaux et d'assainissement pour la fin 2013. Les acteurs de la filière de l'eau accompagnent les collectivités dans cette démarche et s'engagent à leurs côtés en faveur d'une gestion patrimoniale optimale des réseaux.

Intervention 3 : BRGM Bureau de Recherches Géologiques et Minières, Philippe ROUBICHOU, Directeur
Le SIGES, Système d'Information et des Gestion pour les Eaux Souterraines.

Pour répondre aux enjeux de gouvernance en lien avec l'eau :

- 1) Quelles démarches collectives existent, et sont porteuses de solutions en Midi-Pyrénées ?
 - Le Comité de bassin Adour Garonne, les SAGE (11 en Midi Pyrénées) avec les CLE, les comités de rivières pour les contrats de rivière.
 - D'autres instances de concertation existent dans des politiques plus sectorielles : les Commissions Locales de Concertation et de Suivi (CLCS) pour les industries de granulats.
 - Sur les données eaux souterraines, le BRGM a développé un partenariat Etat/Région/AEAG/BRGM autour du SIGES « «Système d'information géographique pour la gestion des eaux souterraines » et a initié un programme de stratégie régionale ONGERE qui vise à mettre à disposition des acteurs des éléments pour orienter leurs actions sur le long terme en fonction des ressources disponibles et des besoins. Ce projet associe d'autres acteurs en fonction de l'état d'avancement de la démarche. Le SIGES souhaite créer un Comité Editorial et l'ouvrir à d'autres acteurs : associations, syndicats, collectivités, industriels, pour développer le partage d'informations.

- Pour les services en régie, des conseils d'exploitation eaux assainissement comprenant élus et abonnés peuvent être mis en place.

2) En quoi et comment la solidarité et la coopération entre acteurs permettent-elles la réalisation de solutions pour répondre à des besoins communs ?

La coopération entre acteurs permet l'acquisition de connaissances communes, le partage et la diffusion des données, l'amélioration des connaissances dans un souci de transparence et de responsabilisation des acteurs.

Afin de renforcer les liens entre la volonté commune affichée pour une meilleure gestion de l'eau qui est reconnu comme un bien commun de l'humanité, il convient de renforcer la sensibilisation et l'appropriation par les acteurs des enjeux locaux et globaux de l'eau à l'échelle locale mais également mondiale.

Pour cela et dans le contexte de crise économique actuel, il est nécessaire que les politiques affichent des objectifs à long terme, hiérarchisés et partagés par tous.

3) Quels nouveaux outils et démarches pourraient être mis en place pour aller plus loin ?

- Une évolution de la réglementation pour clarifier les compétences (petit cycle de l'eau et grand cycle de l'eau) et renforcer l'opérationnalité des Commissions Locales de l'Eau.
- Un ajustement des contributions financières des parties prenantes à la politique de gestion de l'eau vers plus d'équité.

Contexte de l'atelier (climat, nombres de participants et d'interventions)

25 participants, une douzaine d'interventions

De nombreux échanges, de l'écoute entre participants